

## VIE MUNICIPALE

### ENTRETIEN DES HAIES PRIVATIVES, DES TERRAINS EN FRICHE ET TROTTOIRS :

Il est rappelé les arrêtés municipaux suivants :

→ **arrêté 2016/37 :**

- il appartient aux riverains des voies communales et chemins ruraux de procéder à l'élagage des branches empiétant sur le domaine public. A défaut d'entretien la commune pourra se substituer aux riverains et faire exécuter d'office les travaux aux frais des propriétaires. Il en va de même des terrains privés dépourvus d'entretien et laissés en friche.

→ **arrêté 2018/19**

- les propriétaires ou locataires doivent entretenir les trottoirs et caniveaux situés devant leur habitation.

\*\*\*\*\*



Dans le cadre du déploiement de la fibre, le syndicat Val de Loire Numérique a proposé aux communes de bénéficier d'une borne WIFI DSP à l'attention des administrés. La commune de Restigné s'est positionnée sur ce projet. Depuis cet été, une borne WIFI est installée à la Mairie permettant de capter le réseau public entre la mairie et la salle des Fêtes.

\*\*\*\*\*

### URBANISME :

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation, vous avez des projets d'extension ou d'aménagement, les architectes paysagistes conseils du CAUE37 peuvent, sur rendez-vous, vous conseiller gratuitement.

Contact : CAUE37 02 47 31 13 40

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3 mois.

Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire** et **indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le certificat JDC ou un **certificat d'exemption** est demandé lors de la constitution du dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduite, BAC, ...).

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### ASSOCIATION TUTTI :

Envie de faire de la musique ? L'école TUTTI de Restigné propose des cours d'instruments pour tous les âges. Eveil musical pour les plus petits. Inscriptions possibles en cours d'année.

Contact : Marion Robineau 06 77 53 24 72

mail : marionrobineau@orange.fr

\*\*\*\*\*



Bourse aux Vêtements de Bourgueil

### BOURSE AUX VÊTEMENTS :

Elle se déroulera du mercredi

11 octobre au mardi 24 octobre 2023.

- vente adultes les 13 et 14 octobre
- vente enfants les 20 et 21 octobre.

Toutes les informations sur le site [www.bourse-bourgueil.sitew.fr](http://www.bourse-bourgueil.sitew.fr)

**Prochaine parution fin décembre 2023.  
Articles à remettre avant le 30 novembre 23**

## COMMUNE DE RESTIGNE

### BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS ET D'ACTIVITES

4ÈME TRIMESTRE  
2023



TÉLÉPHONE : 02 47 97 32 08

Accueil du public : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h

COURRIEL : [contact@restigne.fr](mailto:contact@restigne.fr)

SITE : [www.restigne.fr](http://www.restigne.fr)

IMPRIME PAR NOS SOINS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# CARNET DE ROUTE AGENDA DES FÊTES

## OCTOBRE

**SAMEDI 14** : Le club de dégustation de Restigné propose son concours de dégustation « Saveurs et Vins » à la salle des Fêtes. Inscriptions limitées à 36 équipes de 4. Contact : fredroche37@gmail.com

**DIMANCHE 29** : dans le cadre de la Campagne « **Octobre Rose** » destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, Restigné accueillera entre 14h et 14h30, sous le préau de l'école, les randonneurs de la Marche Rose partant de Coteaux sur Loire à destination de Bourgueil.

\*\*\*\*\*

## NOVEMBRE

**SAMEDI 11** : **Commémoration de l'Armistice 1918** (rassemblement place de la mairie à 10h15) suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes offert par la municipalité.

### **DIMANCHE 19** :

**Le Comité des Fêtes** organise de 6h à 18h sa traditionnelle **fête de la Saint Brice** « brocante », environ 200 exposants professionnels et particuliers. Renseignements et inscriptions au 02 47 97 77 14 ou au 02 47 97 39 36. Restauration sur place. Buvette.

## NOVEMBRE

### **DIMANCHE 26** :

**Le Comité de Jumelage Jandrain-Jandrenouille** organise sa 3ème après-midi récréative à partir de 14h à la salle des Fêtes de Restigné. Ouverte à tous, petits et grands. Entrée gratuite. Crêpes et boissons sur place.

\*\*\*\*\*

## DECEMBRE

**SAMEDI 2** : **La Cérémonie de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers du Lane** se déroulera à 16h30 à la Chapelle sur Loire. Toute la population est conviée à cette cérémonie.

**CHALLENGE ST VINCENT** : **Le Comité des Fêtes** organise, à partir du 7 décembre, avec la participation de la société « Les Amis du Breton », le challenge Saint Vincent. Celui-ci est ouvert à tous les sociétaires et aux habitants de la Commune. Inscriptions avant le 19 novembre 2023, soit à la société, soit en téléphonant au 02 47 97 77 14.

**SAMEDI 9** : **Repas des aînés** offert par la municipalité pour les restignons de 70 ans et plus à 12h30 à la Salle des Fêtes de Restigné. Une invitation sera transmise courant novembre à toutes les personnes concernées ; si vous avez 70 ans et plus, que votre résidence principale est sur Restigné et que vous ne recevez pas d'invitation, merci de contacter la mairie.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **SMIPE** :

**Le Smipe Val Touraine Anjou** va distribuer, via les mairies, des bacs gris normés et adaptés aux véhicules de collecte.

Pour Restigné, la distribution de ces bacs se fera aux Ateliers Municipaux situés rue des Chevalliers (près de la caserne des pompiers) aux jours et horaires suivants :

**Taille du bac** : hauteur : 1 mètre, largeur 50 cm, profondeur 80 cm. Contenance : 180 L

### DATES ET HEURES DE RETRAIT DES BACS

Lundi 2 octobre : 8h à 12h – 13h30 à 17h

Mardi 3 octobre : 8h à 12h – 15h à 19h

Mercredi 4 octobre : 8h à 12h – 13h30 à 17h

Jeudi 5 octobre : 8h à 12h – 13h30 à 17h

Vendredi 6 octobre : 8h à 12h – 13h30 à 17h

Samedi 7 octobre : 9h à 13h



**N'oubliez pas votre justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau ou électricité).**

Dès le 1er janvier 2024, aucun sac noir ne sera collecté s'il n'est pas présenté dans le bac gris gravé CCTOVAL, remis par la mairie.